

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*01

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

26/11/2012

Dossier complet le :

11/12/2012

N° d'enregistrement :

F01112P0105

1. Intitulé du projet

Défrichement de 1200 m2 au lieudit "La Haute Maison" Section C N°736 sur la commune de Montry

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI des écoles

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

GARNIER Caroline, présidente de l'AGA,
gérante de la SCI

RCS / SIRET

15118117911551000161

Forme juridique

Société Civile Immobilière

Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734*01

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 51	Défrichement d'une zone boisée de 1200 m2

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Défrichement d'une parcelle de 1200 m2 sur un terrain acquis d'une superficie totale de 2500 m2 couverte majoritairement d'un bois clairsemé (avec quelques arbres d'un diamètre supérieur à 30 cm)

4.2 Objectifs du projet

Construction des nouveaux locaux (d'une surface au sol de 540 m2), mieux intégrés dans l'environnement naturel, de l'Ecole Internationale de Marne la Vallée

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le défrichement sera réalisé par abattage, débitage et arrachage des souches entre février et mai 2013

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichement : la phase d'exploitation concernera la construction à réaliser

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie totale du terrain acquis	2500 m ² (Bois de 12000 m ² environ)
Superficie de la partie à défricher	1200 m ²
Superficie au sol du bâtiment destiné à l'école	540 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse

50 avenue du 27 août 1944
77450 Montry
Lieudit "La Haute Maison"
Section C
n° 736

Coordonnées géographiques¹

Long. 48° 53 ' 01 " N Lat. 02 ° 49 ' 03 " E

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

☐

Non

☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

☐

Non

☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

☒

Non

☐

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le défrichement est fonctionnellement lié à la construction de notre école d'une surface de 540m²

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Occupation des sols : bois clairsemé

Règlement applicable à la zone du projet : Zone UE du PLU de Montry (Espace non classé)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

☒

Non

☐

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montry
Approuvé le 22/10/2012 par la préfecture de Meaux

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements
applicables à la zone du projet

Zone du projet : UE

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

☐

Non

☒

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	☒	☐	Dicrim de la commune de Montry
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☒	☐	Le site de la Haute Maison est "site inscrit" à la DRIEE d'Ile de France
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	No n	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le défrichement ne représentera qu'une faible partie d'une zone forestière clairsemée en zone périurbaine. Afin de pallier cette perturbation éventuelle, le projet "un enfant, un arbre" sera mis en place
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	

Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

À l'égard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'objectif du maître d'ouvrage est de limiter l'impact environnemental de son implantation, notamment pour conserver le cadre paysagé actuel. Peu d'arbres seront impactés par ce défrichement et la plus grande partie du terrain sera maintenue boisée. Outre l'obligation définie par le PLU, le maître d'ouvrage reboisera la partie actuellement occupée par l'école dans le cadre de la mise en oeuvre du projet pédagogique "un enfant, un arbre" (document joint)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
☒	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
☒	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
☒	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
☒	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Projet pédagogique : "un enfant, un arbre" (point 7 auto-évaluation)

Extrait du PLU de Montry pour la zone UE (point 5.1)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Montry

le,

22-11-2012

Signature

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Favre', written over a large rectangular area.

LES QUATRE VENTS

809

Chemin

Rural

ETABLISSEMENT PUBLIC
D'INSERTION DE LA DEFENSE

6

de

Aqueduc

ETABLISSEMENT PUBLIC
D'INSERTION DE LA DEFENSE
Sup. mesurée : 6939 m²
C 740

ETABLISSEMENT PUBLIC
D'INSERTION DE LA DEFENSE
Sup. mesurée : 18056 m²
C 736

C 744
Sup. mesurée : 13695 m²

ETABLISSEMENT PUBLIC
D'INSERTION DE LA DEFENSE
Sup. mesurée : 19870 m²
C 737

LA HAUTE MAISON

LOT B
ETABLISSEMENT PUBLIC
D'INSERTION DE LA DEFENSE
Contenance : 13ha 43a 26ca
Nouv. Numéro :

ETABLISSEMENT PUBLIC
D'INSERTION DE LA DEFENSE
Sup. mesurée : 27592 m²
C 732 - 735

LA COULOMMIERE

C 743
Contenance : 5ha 13a 67ca

C 742
Sup. mesurée : 3190 m²

Ministère de la Jeunesse
et des Sports

LOT A
ECOLE INTERNATIONALE
DE MARNE LA VALLEE
Contenance : 25a 00ca
Nouv. Numéro :

E.P.I.D.E.
Servitude de passage
au profit de C 725 - 731
et de C 732 - 735
Sup. mesurée : 4530 m²
C 734

District de Football 77 Nord
C 725 - 731

C 741
Sup. mesurée : 2010 m²

C 733
Servitude de Passage
au profit de
C 727 - C 729 - C 725 - C 731
et de C 732 - 735
Sup. mesurée : 2091 m²



LA TRUIE PENDUE

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE	
COMMUNE	MONTRY
Rue - Numéro	Route Nationale n°34
Propriétaire	Etablissement Public d' Insertion de la Défense
PLAN	TOPOGRAPHIQUE
ECHELLE	

Rue - Numéro	Route Nationale n°34
--------------	----------------------

PLAN TOPOGRAPHIQUE

REFERENCES	Section Numéro	C 736p.
CADASTRALES	Contenance	25a 00ca
SUPERFICIES	Titre Mesurée	2500 m2 (dans les limites réelles suivant bornage)

Dossier	Affaire	Date	Objet
5695	I20184	05-2012	Plan Topographique
			Altimétrie : Système N.G.F. Normal - Planimétrie : Système Lambert (IGPS)

